

LUNDI 8 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h00, au bureau municipal au 208 rang 6, à laquelle sont présents:

Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Cynthia Saint-Pierre, conseillère

Absente : Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présente Madame Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **8708-0523**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point *19.1 Intervention du public* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **8709-0523**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyée par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2023 tels que déposés au montant total de 142 266.79 \$ **8710-0523**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **8711-0523**

ADOPTÉE

Convocation à la séance spéciale du conseil du 29 mai 2023 à 19h.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne et appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu unanimement qu'une séance spéciale soit convoquée pour le lundi 29 mai 2023 à 19h au bureau municipal pour la présentation des états financiers 2022 et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

8712-0523

ADOPTÉE

Dépôt des États comparatifs du premier trimestre (article 176.4 du Code Municipal).

Une copie interne des états comparatifs au 30 avril 2023 est remise au maire et à chacun des conseillers, tel que prescrit dans le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

8713-0523

Avis de motion et présentation du règlement no 211-0623 concernant la tarification des boues de fosses septiques, modifiant le règlement 209-0323.

Monsieur Frédéric Champagne, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 211-0623 intitulé : «Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques ».
- dépose le projet du règlement numéro 211-0623 intitulé : « Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques » qui annule le règlement numéro 209-0323.

8714-0523

ADOPTÉE

Attribution d'un mandat à la MRC pour la modification du règlement de zonage relatif à la garde de poules comme usage complémentaires à l'habitation.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désire procéder à l'élaboration d'un règlement relatif à la garde de poules comme usage complémentaires à l'habitation;

8715-0523

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désire se prévaloir du service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE pour ce faire, la signature d'une entente ponctuelle avec la MRC est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le Conseil autorise, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, et chacun d'eux séparément, à signer une entente avec la MRC d'Arthabaska pour l'utilisation du service d'urbanisme.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 10, rue Fournier (CPE).

CONSIDÉRANT que lors de la demande de permis de construction du CPE en 2013, la marge avant au règlement de zonage était de 7.5 mètres;

8716-0523

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement de zonage a été adopté en décembre 2021, indiquant une nouvelle marge de 9 mètres pour ce secteur;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bâtiment du CPE déposé, prévoit une marge de recul avant de 6.40 mètres et sera dérogoire de 2.6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'octroi de cette dérogation n'a pas pour effet de créer des préjudices aux voisins;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure du 10, rue Fournier (CPE), afin d'autoriser une marge de recul avant de 6.40 mètres soit une dérogation de 2.6 mètres, alors que la grille de spécification de zonage stipule 9 mètres.

ADOPTÉE

Mandat de laboratoire de sol – contrôle de matériaux.

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour les services professionnels pour le contrôle environnemental relatifs aux travaux d'eau potable, voirie du 6^e rang et route de l'Église;

8717-0523

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire sur quatre (4) a répondu à l'appel d'offres;

ATTENDU que Services EXP Inc. nous a fait parvenir une soumission conforme au montant de 47 088.75 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que le mandat de laboratoire de sol et contrôle de matériaux soit donné à Services EXP Inc. au montant de 47 088.75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Demande d'une aide financière – PRIMEAU 2023 (volet 1).

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

8718-0523

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et **RÉSOLU QUE:**

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- la Municipalité s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;
- la Municipalité de Saint-Rosaire s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

ADOPTÉE

Autorisation pour signature du nouveau contrat de déneigement auprès du MTQ.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu de signer un nouveau contrat de déneigement avec le ministère des Transports et la Mobilité durable et de l’Électrification des transports concernant la prise en charge de l’entretien des chemins en hiver de 2023 à 2026 (contrat de 3 ans), sur le 6^e rang de Saint-Rosaire, sur la route 261 à partir de la jonction du 6^e rang de Daveluyville, jusqu’à l’intersection de la route 161 de St-Valère et sur la route 161 jusqu’à l’intersection du viaduc de Ste-Eulalie et que le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente avec le Ministère des Transports.

8719-0523

ADOPTÉE

Autorisation d’achat d’équipement de pickleball.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire l’achat d’équipement pour 2 jeux de pickleball qui seront installés sur la patinoire extérieure recouverte.

8720-0523

ADOPTÉE

Lettrage de la van et nouvelles enseignes de la municipalité.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’identifier la van utilisée par les employés de la voirie municipale;

8721-0523

CONSIDÉRANT qu’il y a intérêt également de rafraichir nos enseignes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d’autoriser le lettrage de la van et l’aménagement de nouvelles enseignes municipales et que les frais soient pris à même le surplus budgétaire.

ADOPTÉE

Don du club des mains noires -partage aux Partenaires 12-18 St-Rosaire.

Il est résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire transmette une lettre de remerciement au Club des mains noires pour leur généreuse contribution auprès de nos jeunes Partenaires 12-18 ans de St-Rosaire.

8722-0523

ADOPTÉE

Quote-part d’Avenue Santé.

CONSIDÉRANT que l’organisme Avenue Santé a réalisé des travaux afin d’accueillir le point de service du CIUSS Maurice et du Centre-du-Québec dans ses locaux de Daveluyville;

8723-0523

CONSIDÉRANT que l'organisme a besoin de fonds;
CONSIDÉRANT la municipalité de Saint-Rosaire fait partie de l'organisme
Avenue Santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard d'autoriser un versement à Avenue Santé équivalent au montant de 4.12\$ par citoyen.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron à 19h30.

8724-0523

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et greffière-trésorière